

pour les deux sexes afin d'établir les prestations des femmes qui seront identiques à celles des hommes ayant occupé un emploi.

Je dois admettre que ce programme fort raisonnable est aussi très limité. On prévoit d'excellentes pensions pour les travailleurs qui relèvent du pouvoir fédéral. Ce faisant, nous voulons être à la hauteur de nos obligations et de notre tâche en tant que gouvernement fédéral. Mais comment rendre justice aux millions d'autres travailleurs qui ne disposent même pas de régime privé? Ce sera la grande tâche des années 80. Il est permis de dire, je pense—et je vois que des députés des deux côtés semblent d'accord—que ce sera le grand défi social des prochaines années. Tout ne se fera pas du jour au lendemain.

Nous avons proposé une solution à l'ensemble des Canadiens. Puisque cela est en notre pouvoir, nous allons faire en sorte que le régime fiscal fédéral permette aux contribuables d'élaborer eux-mêmes leur propre régime de pension. En règle générale, on a recours à un REER. Nous en entendons souvent parler ces jours-ci puisque les contribuables sont invités à participer à un régime avant la fin de février. Nous allons les rendre encore plus attrayants et, au cours du printemps, le ministre des Finances déposera une mesure prévoyant la création d'un autre type de régime, le Compte enregistré de pension. Ces régimes seront fermés en ce sens que les fonds ne pourront être retirés avant la retraite. Il s'agira de comptes bancaires portant intérêt et dont les avantages fiscaux, il faut appeler un chat un chat—inciteront les contribuables à édifier leur propre régime de pension.

Allons-nous nous arrêter là? Je ne le pense pas, mais c'est un bon départ. Ce ne sera peut-être pas suffisant, car il faudra voir—et je ne peux préjuger de l'avenir—si le moteur de l'économie, soit la petite entreprise, va emboîter le pas. L'une des modalités intéressantes est qu'une autre personne pourra contribuer au nom d'un travailleur. En somme, une petite entreprise pourra ouvrir des REER-CEP au nom de ses employés. Nous verrons bien quel accueil les Canadiens réservent à ces régimes. Cela nous permettra de nous occuper par la suite des autres travailleurs qui n'ont pas de pension.

• (1140)

Comment doter chacun d'un régime de pension privé? Quelle est la situation dans d'autres pays? Il est difficile de comparer avec ce qui se passe aux États-Unis puisque, comme au Canada, la majorité des travailleurs américains n'ont pas de régime de pension. A 65 ans, ils touchent une pension de l'État qui n'est guère suffisante. Les travailleurs ne sont pas prêts à accepter un grand chambardement dans leur revenu. Comment en arriver à une situation comparable à celle des pays d'Europe, par exemple?

[Français]

J'ai posé beaucoup de questions depuis 1979 au sujet du dossier des pensions dont je m'occupe activement comme ministre de la Santé nationale et responsable des affaires sociales. Il appert que les travailleurs des pays d'Europe possèdent de bons fonds de retraite depuis la Seconde guerre mondiale. Évidemment, les travailleurs des pays d'Europe sont beaucoup plus syndicalisés que ne le sont les travailleurs au Canada, et ils ont tout de suite choisi, après avoir vécu les horreurs des deux dernières guerres mondiales, les pensions comme étant le

premier objectif à négocier avec leurs employeurs. Les caisses de retraite se sont développées pour tous les travailleurs et ce, dans tous les pays d'Europe. Et quand cela s'est généralisé, à savoir qu'environ 90 p. 100 des travailleurs, comme en France touchaient une pension de compagnie, le gouvernement est arrivé et a dit: C'est obligatoire de par la loi! Donc, les 10 p. 100 qui ne la touchaient pas l'ont reçue immédiatement, et tout le monde s'est retrouvé protégé par un régime de retraite privé. On ne peut pas suivre le même modèle au Canada, je pense, étant donné qu'ici la plupart des travailleurs ne sont pas syndiqués et que les syndicats chez nous, et je ne dis pas du tout cela pour les critiquer étant donné qu'en ce moment ils appuient pleinement le développement des fonds de retraite, mais les syndicats chez nous, dis-je, n'ont pas choisi les fonds de retraite comme premier objectif de négociation. Je pense qu'il est juste de dire qu'ils ont beaucoup travaillé à obtenir de très bonnes indexations au coût de la vie. Autrement dit, ils ont choisi ce qui payait immédiatement. Ils n'ont pas choisi de développer ce qui paiera beaucoup plus tard. Nous nous trouvons donc maintenant, en tant que pays, à être obligés de nous dire: Eh bien! Que ferons-nous? Il faudra absolument en discuter avec les provinces qui jouent un rôle clé et décider ensemble qu'elle est la meilleure route à suivre et combien d'années il faudra pour doter tous les travailleurs canadiens d'une bonne pension.

[Traduction]

Comment allons-nous procéder? Je crois qu'il est juste de dire que les gens n'envisagent généralement que deux possibilités, bien qu'il en existe d'autres. Il y a les partisans du secteur privé, qui disent qu'il faut laisser le secteur privé s'en occuper. On verra. Le secteur privé se voit accorder encore une chance par ces généreuses mesures fiscales. Les entreprises peuvent commencer à mettre au point des régimes de retraite pour leurs employés, surtout les petites entreprises. Sinon, cela deviendra obligatoire pour tous les Canadiens, avec l'accord des provinces, naturellement, puisque cela relève de leur compétence.

Nous pourrions procéder par le biais du Régime de pensions du Canada ou de mesures qui seraient greffées à ce régime. Nous pourrions graduellement doubler les prestations de ce régime, ou en tout cas les augmenter considérablement. Le grand avantage, c'est que les prestations commenceront à être versées quelques années après l'adoption de la loi. Si l'on opte pour la solution du secteur privé, il faut attendre que les régimes arrivent à maturité, ce qui peut prendre 25 ou 30 ans. Il faut que les Canadiens le sachent. Il n'y a pas d'avantages ou d'inconvénients inhérents à l'une ou l'autre de ces solutions. Cependant, les régimes de retraite privés doivent répondre aux besoins des Canadiens.

Il y a une autre solution que j'entends proposer à l'étude des Canadiens. Une entreprise qui offre un bon régime de retraite pourrait le continuer avec l'approbation du gouvernement. Seuls ceux qui ne souscrivent pas à un régime de retraite privé devraient emprunter la voie d'un Régime de pensions du Canada élargi ou d'un régime semblable.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais simplement attirer l'attention des Canadiens sur la réforme des pensions instaurée par le budget, car nous ne pouvons pas faire l'autruche et nous mettre la tête dans le sable. Il faut relever le défi et trouver une solution à la canadienne, pour tous les Canadiens.